

**Réponse du Curé de Thollon à un questionnaire de Monseigneur Rendu,
évêque du diocèse de Genève. (né le 9 décembre 1789 – décédé le 28 août 1859)**

Monseigneur,

En réponse de la lettre où Votre Grandeur demande tous les usages bons, mauvais et indifférents qui existent dans ma paroisse, je dirai d'abord, à Votre Grandeur :

1. On fait, chaque année, le dernier jour de l'An, une offrande en bled ou en monnaie à la volonté de chacun. Cette offrande est pour l'entretien de l'huile de la lampe ardente devant le St Sacrement. On fait encore des offrandes aux Messes des enterrements, des septièmes et anniversaires. Les parents des défunts distribuent des centimes à tous ceux qui assistent au St Sacrifice. A l'offertoire des Messes, ceux qui ont reçu le centime viennent l'offrir et baise l'étole.
2. Il y a deux fêtes à dévotion dans la paroisse, qui d'après la tradition sont des fêtes vouées. La fête de Saint-Sébastien, où on assiste à la Messe, comme le dimanche à l'heure annoncée par le Recteur où il y a exposition des Reliques ; et la fête de Saint-Roch, où on assiste à la Messe comme le dimanche, à l'heure annoncée par le Recteur, il y a quelques étrangers qui viennent ce jour là vénérer les Reliques¹.
3. On fait la bénédiction des maisons et des fruits nouveaux, en même temps, après la récolte. On fait encore la bénédiction des chalets au commencement du mois de juillet. Il y a aussi l'usage de la bénédiction des femmes après les couches et, la bénédiction du temps, chaque dimanche au retour de la procession depuis l'Invention de la Ste Croix à l'Exaltation.
4. Tous, presque font des nêces. Il y a un repas, le jour du mariage, chez l'époux et un autre chez les parents de l'épouse le dimanche suivant. Il ne s'y passe rien de bien criant. On boit un peu trop, on tire quelques coups de pistolets.
5. Il n'y a point de fêtes particulières.
6. Il y a deux espèces de jeux : les quilles et les cartes. Les quilles, les dimanches et fêtes après les vêpres pendant l'été, et les cartes les soirées d'hivers. Ce sont des passes-temps, pour l'ordinaire on joue des prises de tabac.
7. On donne quelquefois des repas au pain bénit, et ceux qui les donnent, n'invitent que peu de monde, les plus proches parents.
8. On ne fait pas d'aumône particulière que celle qui se font à la porte ou que l'on fait à domicile aux pauvres honteux. Thollon passe pour une des paroisses les plus charitables au dire des pauvres étrangers qui viennent dans l'endroit.
9. En automne, on a coutume, malgré les réclamations du pasteur, de faire des assemblées de femmes et de filles pour tailler le chanvre. Ces assemblées ne sont pas sans abus, vu que souvent, il s'y rencontre des garçons. Ils y avoient dans le temps beaucoup de filles qui alloient en Suisse pour travailler à la vigne. Aujourd'hui, il n'y

¹ A remarquer que le culte de St Roch n'a pas remplacé, ici, celui de St-Sébastien, mais c'est juxtaposé à lui.

QUESTIONNAIRE ECCLESIASTIQUE sur les US des paroissiens de THOLLON

a plus que quelques filles ou femmes qui méprisent les avertissements du Curé, qui y aillent. Les fêtes et dimanche après la Messe, il y a un certain nombre de personnes, qui pour leurs affaires temporeles, descendent à Meillerie, et puis on passe quelques temps dans les cabarets.

10. Il y a aussi des veillées de garçons et de filles, qui malgré tous mes efforts pour remédier à un si grand désordre, continuent.
11. En fait de danse, il ne vaut pas la peine d'en parler, il n'y a point de ménétrier et le peu qui se fait, c'est toujours très secrettement.
12. Il y a dans la paroisse un esprit de fierté qui fait que, pour une petite insulte, on demande facilement réparation ; un esprit d'attachement qui fait qu'on fait souvent assigner devant le juge, pour des riens.
13. On croit aux revenants, à l'esprit folet. Quelques personnes croient aux sorciers, aux devins, mais peu. On consulteroient facilement des personnes qui passent pour savoir guérir les bestiaux par des moyens qui ne peuvent produire aucun effet et qui sont suspertitieux.

Voilà, Monseigneur, tous les renseignements que je puis fournir à Votre Grandeur.

Je suis, avec le plus profond respect Monseigneur, de Votre Grandeur le très humble et obeissant serviteur.

Bernex² Recteur

Thollon, le 2 juin 1845

Bibliothèque nationale de France, département Littérature et art, 8-Z-61879 (87-88)

² François Bernex, né à Saint-Paul le 20 avril 1790, ordonné le 17 août 1818, vicaire à Abondance, curé de Thollon le 10 décembre 1824, décédé le 20 mai 1848.